



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 118469

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le coût que représente pour l'État, le pourcentage du montant pris en charge par la sécurité sociale concernant la location de matériel médical. En effet, alors que certaines personnes nécessitent un appareillage pour une longue durée, les frais de location dépassent, pour certaines pathologies, le montant que représente l'achat initial du même équipement. L'acquisition de son propre matériel permettrait une économie auprès de l'assurance maladie, laquelle n'aurait à financer qu'une seule fois la partie remboursée et non tous les ans, comme c'est le cas actuellement. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer son sentiment à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118469

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10241

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)